

FOR
MA
TION

BOIS

**CONCEPTION
BÂTIMENTS BOIS
& SÉCURITÉ INCENDIE**

**25
nov
2025**

FIBOIS SUD, Interprofession de la filière forêt-bois Provence-Alpes-Côte d'Azur
contact@fibois-paca.fr - 04 42 38 66 93



Fibois AuRA
est certifiée Qualiopi
pour son activité
de formation continue

FORMATION D'1 JOURNÉE (7h)

- les différents aspects de la sécurité incendie en construction bois
- les spécificités des structures bois en isolation thermique par l'extérieur
- les évolutions réglementaires

INSCRIPTIONS AUPRÈS DE FIBOIS AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Florence Malhière-Neige - Référente administrative - 04 73 16 59 79 - contact.clermont@fibois-aura.org

Jean-Pierre Mathé - Référent pédagogique et technique & Référent handicap - jp.mathe@fibois-aura.org

FORMATION BOIS CONSTRUCTION

Conception bâtiments bois & sécurité incendie

Destinée aux architectes, entreprises de construction, artisans, bureaux d'études, économistes de la construction, maîtres d'oeuvre, maîtres d'ouvrages, etc., qui souhaitent approfondir la question de la sécurité incendie dans les projets de construction bois, cette formation d'une journée permet notamment de :

- maîtriser les différents aspects de la sécurité incendie en construction bois, notamment pour les logements collectifs et les ERP,
- savoir identifier les spécificités des structures bois en isolation thermique par l'extérieur,
- connaître les exigences de la réglementation et les solutions pour y satisfaire.

PROGRAMME

1. Connaître la réglementation
 - Le socle réglementaire
 - Réaction au feu
 - Résistance au feu
2. Exigences et solutions selon les ouvrages
 - Les Etablissements recevant du public
 - Les habitations
 - Cas des lieux de travail
 - Cas des installations classées
3. Les évolutions récentes

FORMATEUR



**Yves-Marie
LIGOT**
Expert bois et
sécurité incendie

*Directeur bureau d'études
techniques en charpente et
construction bois, maîtrise
d'œuvre associée avec
les architectes.*

DATE, HORAIRES & LIEU

 **Mardi 25 novembre 2025**
 **Gardanne (13)**
 **9h - 17h**

TARIF & MODALITES

Coût : 460 €HT soit 552 €TTC
par stagiaire
Prise en charge possible par
votre OPCO
Nombre de stagiaires fixé à 6
min. et 12 max.



Retrouvez le programme détaillé
sur www.fibois-paca.fr

CONCEPTION DES BÂTIMENTS BOIS ET SECURITE INCENDIE

Mardi 25 novembre 2025

à Gardanne (13)

* Formation proposée en présentiel *



DURÉE : 1 journée (7 heures)



PUBLIC VISÉ : Architectes, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages (promoteurs, collectivités, bailleurs sociaux...), techniciens et ingénieurs de bureaux d'études, économistes, contrôleurs techniques, charpentiers, constructeurs bois, etc.

>>> **Prérequis :** aucun



OBJECTIFS :

- Maîtriser les différents aspects de la sécurité incendie en construction bois, notamment pour les bâtiments de logements collectifs et les Etablissements Recevant du Public (ERP)
- Connaître les évolutions réglementaires et les travaux en cours vis-à-vis des justifications à produire
- Savoir identifier les spécificités des structures bois en isolation thermique par l'extérieur
- Connaître les exigences de cette réglementation et les solutions pour y satisfaire



PROGRAMME :

1 - Connaître la réglementation

* Le socle réglementaire

* Réaction au feu

- Définition et indices. Arrêté réaction au feu
- Le classement M et les euroclasses
- Emplois possibles/Classement produits courants
- Cas particulier du bardage à clair voie
- Comportement au feu des bois massifs
- Ignifugation

* Résistance au feu

- Définition et indice
- Justification en résistance au feu
- Cas des assemblages
- Propagation du feu par les façades/Objectifs

2 - Exigences et solutions selon les ouvrages

* Les établissements recevant du public

- Réglementation française/Loi ELAN
- Les catégories et les types d'ERP
- Exigences réglementaire en réaction au feu
- Exigence réglementaire en résistance au feu
- Cas des isolants naturels
- Isolation par l'extérieur

- Cas des façades
- Instructions Techniques 249 (IT 249)
- Retour d'expériences
- Guide feu façades FCBA/CSTB

3 - Les habitations

- Les familles
- Exigences et possibilités en réaction au feu
- Cas des isolants naturels
- Isolation par l'extérieur
- Règle du C+D
- Cas des réhabilitations

• **Cas des lieux de travail** / Exigences et possibilités en réaction au feu

• **Cas des installations classées** pour la protection de l'environnement (ICPE)

4 - Les évolutions récentes

- Les notes ADIVBOIS
- La Doctrine de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris (BSPP)

**FORMATEUR : Yves Marie Ligot, Expert bois et sécurité incendie**

Compétences : Directeur bureau d'études techniques en charpente et construction bois, maîtrise d'œuvre associée avec les architectes. Formation et animation de projets bois. Formateur en sécurité incendie des constructions bois. Formateur à l'utilisation du manuel simplifié Eurocode 5. • **Formation initiale :** DUT Génie Civil • **Formation continue :** FBC, CSTB / CSF et IBC

Important

- Le nombre de stagiaires est fixé à 6 minimum et à 12 maximum. L'inscription est définitive à réception du règlement ou de l'accord de prise en charge par l'OPCO.
- Une attestation de formation et une facture seront envoyées au terme de la formation.
- **Date limite d'inscription le vendredi 7 novembre 2025**

Prix :**460 € HT soit 552 € TTC**

Chèque à libeller à l'ordre de Fibois AuRA.

Chèque débité après la tenue de la formation sauf demande d'un délai supplémentaire

Délais de traitement de prise charge de la formation (en fonction de l'OPCO)

Ces informations sont non exhaustives et vous sont transmises à titre informatif

- **FIPL :** le délai est fixé à deux mois : <https://www.fifpl.fr/procedures-prise-charge>
- **OPCO EP :** le délai est fixé à 20 jours maximum à réception du dossier complet : <https://www.opcoep.fr/>
- **Constructys :** le délai est fixé à 15 jours avant la date de la formation : <https://www.constructys.fr/>
- **Akto :** le délai est fixé à 20 jours avant examen du dossier : <https://www.akto.fr/>

Prise en charge de la formation

Fibois AuRA dispose du numéro de déclaration d'activité de formation continue **83 63 040 10 63 / Siret : 332 086 347 00033** déposé auprès de la DREETS AuRA.

Fibois AuRA est **certifiée Qualiopi** pour son activité de formation continue.

Conditions remplies pour une prise en charge par OPCO ou autre organisme collecteur.

Modalités d'évaluation

- **Fiche d'entrée en formation (informations et attentes stagiaire)**
- **Questionnaire d'évaluation des acquis des stagiaires en de fin de formation**
- **Fiche de satisfaction à chaud de la formation**

Après réalisation le stagiaire recevra un certificat de réalisation et une attestation de niveau d'acquisition

Modalités d'accueil

Séance de formation en salle.

Pour toute demande particulière (handicap,...), nous contacter, nous étudierons votre demande et nous examinerons ensemble les adaptations que nous pourrions envisager

Référént Handicap : Jean-Pierre Mathé // 04 73 16 59 79 // jp.mathe@fibois-aura.org**Méthodes mobilisées****Moyens ou outils utilisés**

- ☐ **Paper-board**
- ☐ **Vidéoprojecteur**
- ☐ **Support de formation remis aux stagiaires**

Modalités pédagogiques

- ☐ **Apport théorique en présentiel**
- ☐ **Etudes de cas**
- ☐ **Documents ressources**

**Plus de renseignements :** Fibois Auvergne-Rhône-Alpes : 04 73 16 59 79 -Florence Malhière/Neige - Référént administrative : contact.clermont@fibois-aura.orgJean-Pierre Mathé - Référént pédagogique et technique et référént handicap: jp.mathe@fibois-aura.org

**DURÉE :** 1 journée (7 heures)**BULLETIN REPONSE À COMPLETER****FORMATION**

Conception des bâtiments bois et sécurité incendie

Mardi 25 novembre 2025

Présentiel

Date limite d'inscription le 7 novembre 2025

Entreprise / Organisme :

Activité :

Nom du (ou des) stagiaires:

Prénom du (ou des) stagiaire(s):

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Mail :

Nom et Prénom de la personne chargée de l'inscription:

Tél : Mail :

☐ participera à la formation le 25 novembre 2025☐ 552 € ttc par stagiaire pour les adhérentsPour cette formation, mobiliserez-vous un financement OPCO : ☐ oui ☐ non

Si oui, précisez le nom de l'OPCO :

Souhaitez-vous nous faire part de difficultés nécessitant une adaptation de la formation : ☐ oui ☐ nonPour cette formation, demandez-vous la subrogation : ☐ oui ☐ non**Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ?**☐ emailing ☐ réseaux sociaux ☐ news Fibois ☐ encart publicitaire☐ bouche à oreille ☐ autre : précisez.....**A retourner par courrier avec le règlement à****Date / Cachet / Signature****Fibois Auvergne-Rhône-Alpes****10 Allée des Eaux et Forêts****63370 LEMPDES**